

Rapport Loi Energie Climat

Chubb Life Europe SE

31 Décembre 2025

CHUBB®

La Tour Carpe Diem
31 Place des Corolles, Esplanade Nord
92400 Courbevoie
France

NUMÉRO D'IMMATRICULATION : 497 825 539 RCS Nanterre

Rapport Loi Energie Climat 31 Décembre 2025

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb Life Europe SE (« CLE »), est la société holding incorporée en Suisse du groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le groupe de sociétés Chubb (« Chubb »), forment une organisation mondiale d'assurance et de réassurance et fonctionnent de manière intégrée. En tant que tel, les politiques environnementales et de responsabilité d'entreprise du groupe s'appliquent à toutes les entités du groupe, y compris CLE.

Chubb a mis en place une structure de gouvernance active pour superviser et mettre en œuvre son programme environnemental mondial et sa stratégie liée au climat. Le comité de nomination et de gouvernance de Chubb est chargé de superviser les activités de citoyenneté d'entreprise ainsi que les politiques et initiatives de durabilité, y compris celles liées au changement climatique et à l'environnement. Le comité Risques et Finances supervise la fonction de gestion des risques d'entreprise de Chubb, qui comprend une analyse approfondie du risque climatique, y compris le risque de catastrophe lié au climat, et examine les risques d'investissement associés au changement climatique.

Chubb reconnaît la réalité du changement climatique et y répond dans l'ensemble de ses activités. Chubb fournit à ses clients une protection en assurance et en réassurance contre l'impact des catastrophes naturelles, y compris des événements météorologiques de plus en plus fréquents et graves, et aide à gérer les risques environnementaux pour ses clients grâce à des produits innovants et à des solutions d'ingénierie des risques. Elle soutient également des projets de résilience environnementale qui contribuent à protéger la biodiversité et vise à réduire l'empreinte environnementale de ses propres activités.

Politiques environnementales et affiliations

Chubb rend régulièrement compte des questions de durabilité, y compris des actions et des politiques relatives à l'environnement et au changement climatique en particulier. Les divulgations publiques incluent le rapport annuel de durabilité de Chubb.

Le site de Chubb (<https://about.chubb.com/citizenship/environment.html>) est accessible pour davantage d'information.

Chubb continue de travailler activement à faire progresser l'expertise du secteur de l'assurance en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Chubb soutient le Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative mondiale de développement durable des entreprises. Nous nous engageons à aligner nos activités sur les 10 principes du Pacte, qui incluent la prise en compte de l'environnement.

Transition vers une économie bas carbone

Chubb soutient la transition vers une économie à faible émission de carbone par le biais de ses produits et de ses offres de services, ainsi que par ses décisions concernant des risques spécifiques de souscription et d'investissement. Grâce à la pratique sectorielle Chubb Climate+, Chubb mobilise son expertise mondiale en souscription et en ingénierie des risques pour soutenir le déploiement de nouvelles entreprises de production d'énergie et de technologies propres. Chubb a également établi des critères de souscription axés sur le climat pour les secteurs à fortes émissions. Ces critères reflètent une approche fondée sur l'engagement, dans laquelle Chubb évalue les mesures liées aux émissions en lien avec les risques qu'elle souscrit. L'expérience de Chubb montre qu'échanger avec les assurés et offrir un soutien technique est une stratégie plus efficace pour réduire les émissions dans l'économie réelle que de se désengager de certains secteurs.

Emission de gaz à effets de serre

La stratégie climatique mondiale de Chubb est définie au niveau mondial de Chubb. À ce jour, ni Chubb ni CLE n'ont d'objectifs d'émissions de GES. Chubb reste déterminée à identifier des moyens de réduire les émissions dans l'économie réelle et continue d'évaluer la pertinence de fixer d'autres objectifs de portée 1 et 2. Chubb cherche à éviter l'achat de crédits carbone et à privilégier plutôt les investissements dans l'efficacité opérationnelle et l'achat d'énergie renouvelable dans chaque pays où celle-ci est disponible à l'achat et à un prix raisonnable.

Chubb publie ses indicateurs liés aux émissions dans son Rapport annuel sur le développement durable.

Rapport Loi Energie Climat 31 Décembre 2025

Employeur

Chubb s'efforce d'être un employeur responsable et s'engage à promouvoir une culture inclusive et solidaire permettant à tous ses employés d'atteindre leur plein potentiel. Chubb s'efforce de parvenir à une véritable méritocratie, car elle reconnaît sa responsabilité de garantir un environnement dans lequel tous les collègues se sentent à l'aise pour donner le meilleur d'eux-mêmes et sont reconnus pour leurs contributions. Un comité d'entreprise européen est en place afin de renforcer l'engagement des employés et d'améliorer la prise de décision de la direction, contribuant ainsi à développer une plus grande confiance et à améliorer la communication au sein du personnel.

Droits humains

Chubb exerce ses activités d'une manière qui respecte les droits humains et la dignité de tous, et soutient les efforts internationaux visant à promouvoir et protéger les droits humains. Chubb vise à se conformer aux exigences légales et réglementaires partout où elle exerce ses activités et à intégrer les valeurs du Code de conduite de Chubb dans ses activités, lequel réaffirme son engagement à respecter les lois sur l'égalité des chances en matière d'emploi ainsi que les autres lois applicables en matière de droits civils, de droits humains et de droit du travail.

En plus du Code de conduite, Chubb a publié une Déclaration mondiale d'interdiction de l'esclavage moderne. Chubb ne tolère aucune forme de travail des enfants ni de travail forcé. Cette déclaration précise que cette politique s'applique à tous les employés, dirigeants, administrateurs, prestataires, fournisseurs et vendeurs de Chubb dans le monde entier, et que le signalement immédiat de toute préoccupation concernant l'esclavage moderne dans ses activités est attendu conformément au Code de conduite.

Fondation internationale Chubb

Chubb soutient les communautés à travers le monde grâce à des partenariats philanthropiques établis et à des initiatives parrainées par l'entreprise, principalement liées à l'éducation, à l'environnement, ainsi qu'à la pauvreté et à la santé. Les subventions des fondations caritatives de Chubb ont contribué à préserver des terres et des habitats sensibles dans le monde entier, à financer des entrepreneurs d'entreprises « vertes » et à soutenir des programmes éducatifs qui promeuvent un environnement sain et durable.

En 2025, Chubb a annoncé « Blue Boundaries », un partenariat entre la Fondation caritative Chubb et la Société National Geographic. « Blue Boundaries » est dédié à faire progresser la science, l'exploration et la conservation afin de protéger certains des écosystèmes les plus essentiels de la planète.

Prise en compte de l'approche ESG Chubb dans la gestion d'actifs et le processus d'investissement

Chubb suit une stratégie d'investissement conservatrice et a mis en place des portefeuilles très liquides, diversifiés et de grande qualité, gérés par un gestionnaire externe expert. La stratégie d'investissement à long terme de CLE vise à obtenir des rendements maximums tout en garantissant une adéquation avec ses provisions techniques. Les orientations concernant les investissements de CLE visent à garantir que l'entreprise dispose d'une politique d'investissement responsable, et que le portefeuille d'investissement de CLE comprenne un certain nombre d'obligations aux caractéristiques « vertes ». Le Comité Finance et Risques de Chubb s'assure également de la revue des risques liés aux investissements en lien avec le changement climatique.

Politique d'investissement liée aux critères ESG

Chubb n'effectue pas de nouveaux investissements en dette ou en actions dans des entreprises qui tirent plus de 30 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique, ou qui produisent plus de 30 % de leur énergie à partir du charbon. Chubb fait appel à des gestionnaires d'investissement externes pour gérer et exécuter les stratégies de son portefeuille d'investissement. Des instructions sont fournies à ces gestionnaires afin qu'ils respectent les politiques d'investissement de Chubb liées au climat.

Chubb continue d'évaluer sa couverture des industries à forte intensité de carbone ainsi que leurs stratégies et plans relatifs à la transition vers une économie moins carbonée. Cette approche garantira l'évolution des positions d'investissement et de souscription de la société, dès que des alternatives pratiques seront disponibles.

**Rapport Loi Energie Climat
31 Décembre 2025**

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

CLE SE en tant qu'entité ne détient aucune part de fonds, et n'a à ce titre aucun produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).